

Procès-Verbal de réunion Conseil Syndical du jeudi 11 avril 2019

Date de convocation : 05/04/2019 Lieu de la réunion : Ancienne Poste - Les Hottes Est - 74440 Verchaix Nombre de membres en exercice : 8 Nombre de membres présents : 5 Nombre de votes exprimés : 5	L'an deux mil dix-neuf, le jeudi 11 avril, le Syndicat de la Vallée du Haut Giffre, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur BARGAIN Claude, Président. Présents : BARGAIN Claude, DAVERGNE Xavier, DORANGE-PATTORET Claude, DENAMBRIDE François-Marie, MOGENIER Guillaume Secrétaire de séance : DAVERGNE Xavier
---	--

Monsieur le Président demande à l'assemblée si des remarques sont à apporter concernant le dernier compte-rendu de réunion. Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la réunion du 18 mars 2019 est approuvé à l'unanimité.

1. INTERETS MORATOIRES ET INDEMNITES FORFAITAIRES DE RECOUVREMENT DUS PAR L'ETAT

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée qu'en 2014, des intérêts moratoires et des indemnités forfaitaires ont été versées par le SIVHG aux entreprises Bianco Charvet, Kassbohrer et MBS-Adic, pour un montant total de 607,34€.

Ces intérêts et indemnités faisaient suite à des retards de paiement, détaillés dans le tableau ci-dessous. On peut constater que la part de ces intérêts et indemnités, due au fait du retard du comptable, s'élève à 589,76€.

Décompte des indemnités de retard payées aux fournisseurs en 2014

fournisseur	factures			paiement des factures			intérêts moratoires et indemnités			taux de répartition des pénalités de retard		montant dû au SIVHG par la DGFIP
	n°facture	montant	facture reçue le	numéro mandat	mandat transmis le	mandat payé le	versées au fournisseur	numéro mandat	date mandat	SIVHG	DGFIP	
Bianco Charvet	FA34032844	1 077.54 €	17/01/2014	38	18/02/2014	15/04/2014	54.13 €	247	05/05/2014	20.68%	79.31%	42.93 €
Bianco Charvet	FA34032845	1 436.72 €	17/01/2014	33	10/02/2014	15/04/2014	58.83 €	248	05/05/2014	6.90%	93.10%	54.77 €
Kassbohrer	26023352	756.13 €	26/03/2014	189	08/04/2014	19/05/2014	44.10 €	282	03/06/2014	0.00%	100.00%	44.10 €
Kassbohrer	26021952	716.36 €	18/02/2014	117	11/03/2014	04/06/2014	52.31 €	290	10/06/2014	1.32%	98.68%	51.62 €
Kassbohrer	26022197	568.20 €	25/02/2014	132	13/03/2014	04/06/2014	48.86 €	291	10/06/2014	0.00%	100.00%	48.86 €
Bianco Charvet	FA34038126	1 308.72 €	17/02/2014	110	11/03/2014	04/06/2014	62.78 €	288	10/06/2014	2.60%	97.40%	61.15 €
Bianco Charvet	FA34039593	1 150.38 €	28/02/2014	125	18/03/2014	04/06/2014	57.16 €	289	10/06/2014	0.00%	100.00%	57.16 €
Bianco Charvet	FA34041588	1 371.49 €	12/03/2014	163	25/03/2014	13/06/2014	59.53 €	314	25/06/2014	0.00%	100.00%	59.53 €
Bianco Charvet	FA34042481	1 041.07 €	20/03/2014	176	01/04/2014	09/07/2014	59.06 €	331	11/07/2014	0.00%	100.00%	59.06 €
Kassbohrer	26023843	2 026.18 €	08/04/2014	203	17/04/2014	09/07/2014	68.39 €	332	11/07/2014	0.00%	100.00%	68.39 €
MBS-ADIC	FA 019470	155.94 €	08/04/2014	202	17/04/2014	09/07/2014	42.19 €	376	08/08/2014	0.00%	100.00%	42.19 €
TOTAUX							indemnités tot			sivhg		DGFIP
							607.34 €			17.58 €		589.76 €

Le SIVHG, conformément à l'article 6 du décret n° 2002-232 du 21 février 2002.3 prévoyant le remboursement de la collectivité locale lorsque des intérêts moratoires sont versés du fait du comptable,

avait émis les titres de recettes correspondant à l'encontre de la Direction départementales des finances publiques de Haute-Savoie, afin de constater et liquider sa créance.

A ce jour, les sommes constatées par les titres émis en 2014, n°61, 62, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83 et 88, n'ont pas été payées.

Afin de régulariser cette situation, le comptable public demande au SIVHG, par courrier en date du 4 avril 2018 :

- de procéder à l'annulation des titres après avoir prévu les crédits au budget à l'imputation 673
- de représenter ces titres sur le budget 2019 avant que la prescription ne puisse s'appliquer sur ces droits

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- *Accepte de procéder à l'annulation des titres de 2014 n°61, 62, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83 et 88*
- *Décide de présenter à nouveau ces titres sur l'exercice 2019, pour un montant total de 589,76€ correspondant aux intérêts et indemnités, due au fait du retard du comptable, comme explicité dans le tableau ci-dessus*

2. DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BP 2019

Monsieur le Président revient sur le point concernant les intérêts moratoires et indemnités de retard de l'exercice 2014, réclamés à la Direction départementales des finances publiques de Haute-Savoie.

Pour répondre à la demande du Percepteur d'annuler les titres de 2014 et représenter ces titres en 2019, Monsieur le Président du SIVHG propose à l'assemblée la Décision Modificatif suivante au Budget 2019 :

Désignation	Augmentation des crédits ouverts en dépenses	Augmentation des crédits ouverts en recettes
SECTION FONCTIONNEMENT		
D 673 : titres annulés sur exercice antérieur	590.00 €	
R 7718 : autres produits except. Gestion		590.00 €

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- *Valide la Décision Modificative n°1 au BP 2019, ci-dessus détaillée.*

3. ADMISSION EN NON VALEUR DE CREANCES QUI N'ONT PAS PU ETRE RECOUVREES

Monsieur le Trésorier de Taninges a informé le SIVHG, par courrier en date du 25 janvier 2019, que des créances sont irrécouvrables. Les redevables sont insolubles ou introuvables malgré les recherches. Ainsi, il demande l'admission en non-valeur de titres datant de 2002 à 2011 qui se décompose ainsi :

Année	Montant	Objet
2002	257 €	Secours Pellerin Françoise
2008	177 €	Secours Lecaillec Amélie
2010	186 €	Secours Asmidf Selma
2011	156,81 €	Indemnités journalières CPAM

En conséquence, vu le Code général des Collectivités Territoriales, vu l'instruction budgétaire et comptable M14, Monsieur le Président propose au Conseil Syndical, d'admettre en non-valeur la somme de 776,81 € par un mandat émis à l'article 6541

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- *Accepte cette proposition*

La séance est levée à 18h20